

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 28

7 janvier 2009

SOMMAIRE

3E Car Park Managers, S.à r.l.	1298	Mansion Investments S.A.	1299
3E Car Park Managers, S.à r.l.	1300	Maremco (Morocco) Real Estate Develop- ment SCA	1305
Acqui Finance S.A., SPF	1319	Maremco (Morocco) S.à r.l.	1304
Action Group for Equity Release	1332	Melusine Aviation S.à r.l.	1336
Altec Lansing Europe S.à r.l.	1309	M.G. Holding S.A.	1311
Basler Fashion Luxco S.à r.l.	1310	Nei Holzstiffchen S.à r.l.	1343
Basler HoldCo S.à r.l.	1302	New Star International Property (Luxem- bourg 7) S.à r.l.	1341
B&C HoldCo S.à r.l.	1301	New Star International Property (Luxem- bourg 8) S.à r.l.	1339
Blue Grafton S.à r.l.	1336	Nikita S.A.	1311
Build Resorts S.A.	1300	Niveole III S.à.r.l.	1302
Cardoso & Fils S. à r. l.	1298	Niveole II S.à.r.l.	1301
Conrad S.A.	1344	NVS HoldCo S.à r.l.	1305
Courcelles Investments S.A.	1308	Oekotec	1301
D'Holzstiffchen an de Klenge Buttek S.à.r.l.	1343	Pegas Nonwovens SA	1306
Duet Holding SA	1304	Pharaon S.A.	1306
Dunas S.A.	1318	PRI Investment	1310
Egeron Properties S.A.	1307	Publicom S.à.r.l.	1303
EIK Financiële Maatschappij S.A.	1307	responsAbility BOP	1300
Euro Participations et Investissements S.A.	1303	Rhodos S.A.	1309
Financière Carpentras	1338	RMG HoldCo S.à r.l.	1309
FR Dolphin Lux Holdings S. à r.l.	1329	Roda Holding S.à r.l.	1308
Gedrenksbuttek Weber S.à.r.l.	1301	Somagec S.A.	1298
GF Gar.Fin S.A.	1308	Somagec S.A.	1299
Hörgeräteakustik Wagner + Treinen S.à r.l.	1303	SQ Holdco	1306
Iberint Holding S.A.	1305	Stoll Group	1299
IF Three Log 1 S.à r.l.	1304	Stoll Hydraulics	1312
Industrial Securities Nanterre S.à r.l.	1304	Stoll Trucks	1299
Keyko S.à r.l.	1310	Stromstad S.à r.l.	1300
Koppers Luxembourg S.à r.l.	1298	T1 S.à r.l.	1303
Laguardia Capital S.A.	1307	Terra Industries International Holdings Lu- xembourg S.à r.l.	1302
LaSalle Euro Growth II S.C.A.	1312	Treveria Eight S.à r.l.	1324
Luxluce S.A.	1342	WPP Luxembourg YMC S.à r.l.	1302
Lux PDI S.à r.l.	1326		

Koppers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.545.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Koppers Luxembourg S.à r.l.

F.W.J.J. Welman

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008156435/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05559. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

3E Car Park Managers, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 114.886.

—
Réquisition Modificative

La raison sociale de l'associé unique a été modifiée en «3E Car Park Advisors SCA» en date du 17 octobre 2008.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156084/6215/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04655. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Cardoso & Fils S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 110.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008157042/220/12.

(080185918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Somagec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 271, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 32.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Jean-Paul Karpen.

Référence de publication: 2008151705/2941/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01969. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Somagec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 271, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 32.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Jean-Paul Karpen.

Référence de publication: 2008151712/2941/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01966. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080179466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Stoll Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 8.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Jean-Paul Karpen.

Référence de publication: 2008151713/2941/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01957. - Reçu 42,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080179469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Stoll Trucks, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 88.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Jean-Paul Karpen.

Référence de publication: 2008151714/2941/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01963. - Reçu 40,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080179472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Mansion Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 104.563.

Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 24 novembre 2008

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Violène ROSATI et Géraldine SCHMIT ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008157167/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02852. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080185804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

3E Car Park Managers, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 114.886.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registres de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008157317/5770/12.

(080185541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Stromstad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 98.043.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registres de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008157316/5770/12.

(080185519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

responsAbility BOP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 132.075.

Statuts coordonnés déposé au Registres de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008157319/239/12.

(080185561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Build Resorts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 129.556.

Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 24 novembre 2008

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Géraldine SCHMIT, Violène ROSATI et José CORREIA, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008157177/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Gedrenksbuttek Weber S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 94.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 16 décembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2008157334/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 décembre 2008, réf. DSO-CX00175. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080185924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Niveole II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 93.056.

Le bilan au 31/10/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/12/08.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2008159074/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06796. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Oekotec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 88.504.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2008158870/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

B&C HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.794.262,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.867.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société prises en date du 26/11/2008:

«Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8, rue Beck L-1222 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B&C HoldCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008157151/9033/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Basler HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 80.973.700,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.112.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société prises en date du 26/11/2008.

«Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8, rue Beck L-1222 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Basler HoldCo S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008157152/9033/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05175. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

WPP Luxembourg YMC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 85.331.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registres de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008157321/5770/12.

(080185474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Niveole III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 93.057.

—
Le bilan au 31/10/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/12/08.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2008159076/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Terra Industries International Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 142.667.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008159008/5770/12.

(080187831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Publicom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 122, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 59.309.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158869/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05212. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080187754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Hörgeräteakustik Wagner + Treinen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6677 Merttert, 2, rue Sandkaul.
R.C.S. Luxembourg B 109.876.

Gesellschafterbeschluss

Aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafter vom 15. Mai 2008 wurde einstimmig beschlossen den Sitz der Gesellschaft von L-6630 Wasserbillig, 17, Grand-Rue, nach L-6677 Merttert/Wasserbillig, 2, rue Sandkaul (Mercado-Center), zu verlegen.

Wasserbillig, den 15. Mai 2008.

Klaus Jürgen TREINEN / Roman WAGNER.

Référence de publication: 2008159016/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07669. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080187870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

T1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.847.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société prises en date du 26/11/2008.

"Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8, rue Beck L-1222 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008157148/9033/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05168. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080186210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Euro Participations et Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 41.220.

STATUTS COORDONNÉS déposé au Registres de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008157303/242/12.

(080185824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Duet Holding SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 86.817.

Statuts coordonnés déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 décembre 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008157320/239/12.

(080185573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

IF Three Log 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 128.317.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159095/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08092. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Industrial Securities Nanterre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 103.765.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.08.

Signature.

Référence de publication: 2008159071/9356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07619. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Maremco (Morocco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 114.973.

Le bilan à la liquidation au 3 novembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Merlis S.à r.l.
Pour MAREMCO (MOROCCO) S.à r.l., liquidée
Laetitia Antoine / Luca Gallinelli

Référence de publication: 2008157128/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03123. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Maremco (Morocco) Real Estate Development SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 115.068.

Le bilan à la liquidation au 3 novembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Décembre 2008.

Pour MAREMCO (MOROCCO) Real Estate Development S.C.A., liquidée

Merlis S.à r.l.

Laetitia Antoine / Luca Gallinelli

Référence de publication: 2008157129/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03124. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

NVS HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 233.224.377,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.899.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société prises en date du 26/11/2008:

"Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8, rue Beck L-1222 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NVS HoldCo S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008157142/9033/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Iberint Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 27.857.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 décembre 2007

- la démission des sociétés MADAS S.à r.l., LOUV S.à r.l. et FINDI S.à r.l. de leurs mandats d'Administrateurs est acceptée.

- Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Benoît PARMENTIER, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

IBERINT HOLDING S.A.

L. MOSTADE / B. PARMENTIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008157119/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pharaon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.594.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Isabelle SCHUL. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Le Conseil d'Administration

L. MOSTADE / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008157116/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

SQ Holdco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 71.941.875,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 93.621.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société prises en date du 26/11/2008:

"Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8, rue Beck L-1222 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SQ HoldCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008157156/9033/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pegas Nonwovens SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.044.

EXTRAIT

Le conseil d'administration de Pegas Nonwovens S.A., par résolutions en date du 1^{er} décembre 2008, prend acte que le mandat des administrateurs de Messrs Bernhard Lipinski et David Ring a expiré le 30 novembre 2008 et décide aux termes de l'article 8.4 des statuts de Pegas Nonwovens S.A. de coopter Monsieur Bernhard Lipinski, demeurant Stei-nertsweg 44b, D-64753 Brombachtal, Allemagne, et Monsieur David Ring, demeurant Cedar House, Kenfield, Winchester, S022 EX, Royaume-Uni, comme administrateurs.

Cette nomination est valable avec effet au 1^{er} décembre 2008 pour une période de deux ans se terminant le 30 novembre 2010 et fera l'objet d'une confirmation lors de la prochaine assemblée générale de Pegas Nonwovens S.A.

Le conseil d'administration décide d'élire Monsieur Bernhard Lipinski comme président du conseil d'administration avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pegas Nonwovens S.A.

Signature

Référence de publication: 2008158761/267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Laguardia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 93.203.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 19 novembre 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Jean Pastre, avec adresse au 4, Chemin des Jardins, 1296 Coppet, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2. renouvellement du mandat de commissaire de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158740/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Egerson Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 120.765.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 2 décembre 2008

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008155949/4333/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

EIK Financiële Maatschappij S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 63.290.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 2 décembre 2008

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008155950/4333/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03493. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Courcelles Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.667.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 2 décembre 2008

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008155948/4333/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03482. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Roda Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.306.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008159036/5770/12.

(080187818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

GF Gar.Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.424.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 2008

- L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Catherine GUFFANTI et Madame Sandrine ANTONELLI en remplacement de Monsieur Patrice YANDE et EDIFAC S.A. démissionnaires.

Leurs mandats expireront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

* Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

* Mme Claudine BOULAIN, employée privée, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

GF Gar.Fin S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008158752/1022/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Rhodos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 70.874.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2008

- L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Catherine GUFFANTI et Madame Sandrine ANTONELLI en remplacement de Monsieur Patrice YANDE et EDIFAC S.A. démissionnaires.

Leurs mandats expireront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

* Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

* Mme Claudine BOULAIN, employée privée, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

RHODOS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008158754/1022/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05344. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

RMG HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 925.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.334.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société prises en date du 26/11/2008:

"Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8, rue Beck L-1222 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RMG Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008157145/9033/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Altec Lansing Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.730.

Par la présente je vous informe que je démissionne de mes fonctions de gérant technique de Altec Lansing Europe S.à r.l. avec effet immédiat.

Le 21 novembre 2008.

Daniel CHARBIT.

Référence de publication: 2008158742/7430/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01766. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

PRI Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.591.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008157307/242/12.

(080185866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Basler Fashion Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.833,34.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.918.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société prises en date du 26/11/2008:

«Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8, rue Beck L-1222 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Basler Fashion Luxco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008157154/9033/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Keyko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 127.119.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 17 novembre 2008 que:

Tarragona S.A., société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.255,

a cédé:

- 500 parts sociales qu'il détenait dans la société Keyko S.à r.l. à

la société Pitch S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Mahé, Republic of Seychelles, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés (International Business Company) de Mahé sous le numéro IBC 029020,

Pitch S.A.: 500 parts sociales

Total: 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour Keyko S.à r.l.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008156115/6654/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

M.G. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 116.065.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* Monsieur Olivier CONRARD né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 12, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

* Monsieur Francesco MOLARO, employé privé, né le 1^{er} septembre 1973 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri;

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

- De proroger le mandat de l'administrateur suivant:

* Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri; Administrateur;

Le dit mandat prendra également fin, à l'instar à présent de tous les administrateurs, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.G. HOLDING S.A.
Signature

Référence de publication: 2008157130/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Nikita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.257.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 octobre 2008

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008157170/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02811. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Stoll Hydraulics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 88.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Jean-Paul Karpen.

Référence de publication: 2008151715/2941/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01960. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

LaSalle Euro Growth II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 86.223.

In the year two thousand eight, on the thirteenth day of October.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LaSalle Euro Growth II S.C.A. (the "Company"), a Luxembourg société en commandite par actions having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B.86.223 and incorporated pursuant to a deed dated 9 November 2001 drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 405 dated 13 March 2002 (page 19395). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx dated 26 June 2006, published in the Memorial C, number 402 dated 19 March 2007 (page 19282).

The meeting elects as president Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the seventy million four hundred thirty-three thousand eight hundred fifty-seven (70,433,857) Class A Ordinary Shares, eleven million four hundred ten thousand two hundred thirty-one (11,410,231) Class B Ordinary Shares, one (1) Class C Preference Share, fifteen thousand four hundred ninety-seven (15,497) Class D Unlimited Shareholder Shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting (the "Agenda") is the following:

Agenda

1. Decision to reduce the Company's share capital by an amount of EUR 2.- (two Euros) in order to bring it from its current amount of EUR 163,719,172.- (one hundred sixty-three million seven hundred nineteen thousand one hundred seventy-two Euros) to EUR 163,719,170.- (one hundred sixty-three million seven hundred nineteen thousand one hundred seventy Euros), by cancellation of 1 (one) own Class B ordinary share (the "Class B Ordinary Share") having a nominal value of EUR 2.- (two Euros) and which was redeemed by the Company from LASALLE EURO GROWTH ZWEI BE-TEILIGUNGS GMBH, a private limited liability company existing under the laws of Germany, having its registered office at Alter Hof 5, 80331 München, Germany, registered with the Companies Registration Office of München under number HRB 143832 ("LEG Zwei") as per the terms of the Articles (the "Repurchase").

2. Waiver, by all the shareholders, of any and all rights they have to participate in the share capital reduction referred to in item 1. above and to have their shares cancelled proportionally to their share holding in the Company.

3. Further to the Repurchase, amendment of article 5 of the Articles.

4. Decision to reduce the Company's share capital by an amount of EUR 90,045,543.50 (ninety million forty-five thousand five hundred forty-three Euros and fifty cents) (the "Reduction Amount") in order to bring it from its amount of EUR 163,719,170.- (one hundred sixty-three million seven hundred nineteen thousand one hundred seventy Euros) to EUR 73,673,626.50 (seventy-three million six hundred seventy-three thousand six hundred twenty-six Euros and fifty

cents) by decreasing the nominal value of the shares by an amount of EUR 1.10 (one Euro and ten cents) in order to bring it from its current value of EUR 2.- (two Euros) to EUR 0.90 (ninety cents) per share, as follows:

a. the nominal value of 609,835 (six hundred nine thousand eight hundred thirty-five) Class A Ordinary Shares and of 1 (one) Class C Preference Share (held by LaSalle Investment Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté and with registration number R.C.S. Luxembourg B 84.524 ("LiLux")) shall be reduced without any reimbursement to LiLux of the reduction proceeds and the relevant proceeds of EUR 670,819.60 (six hundred seventy thousand eight hundred nineteen Euros and sixty cents) shall be allocated to a special reserve account which shall remain attached and reserved to LiLux (the "Reserve Amount") (which is the purpose of the capital reduction attached to these shares); declaration by LiLux to renounce to receive such reduction proceeds and declaration by the other shareholders (except LiLux) to renounce to receive their prorata share of such Reserve Amount;

b. the nominal value of the remaining 81,249,749 (eighty-one million two hundred forty-nine thousand seven hundred forty-nine) shares of the Company shall be reduced with reimbursement to the relevant shareholders of the Reduction Amount attached to such shares (which is the purpose of the capital reduction attached to these shares) it being understood that:

i. EUR 8,200,000.- (eight million two hundred thousand Euros) shall be reimbursed to the shareholders as soon as the 30 days period from the publication of the notarial deed enacting the reduction of the share capital provided for by article 69(2) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, has elapsed and

ii. the remaining EUR 81,174,723.90 (eighty-one million one hundred seventy-four thousand seven hundred twenty-three Euros and ninety cents) (the "Outstanding Reduction Amount") shall be reimbursed to the shareholders in one or more tranches by decision of the General Partner. The Outstanding Reduction Amount shall be repaid on or before 31 December 2009.

5. Decision to reduce the Company's legal reserve by an amount of EUR 9,004,554.55 (nine million four thousand five hundred fifty-four Euros and fifty-five cents) in order to bring it from its current amount of EUR 16,371,917.20 (sixteen million three hundred seventy-one thousand nine hundred seventeen Euros and twenty cents) to EUR 7,367,362.65 (seven million three hundred sixty-seven thousand three hundred sixty-two Euros and sixty-five cents) so that the remaining legal reserve still corresponds to 10% of the share capital of the Company and reimbursement of the proceeds to the shareholders proportionally to the number of shares held by them and in accordance with the repayment schedule set forth in Paragraph 4.b.ii above

0. Subsequent amendment of article 5 of the Articles.

0. Miscellaneous.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders acknowledges that the redemption of the Class B Ordinary Share owned by LEG Zwei has not taken place as foreseen under item 1 of the Agenda.

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to reduce the Company's share capital by an amount of EUR 2.- (two Euros) in order to bring it from its current amount of EUR 163,719,172.- (one hundred and sixty-three million seven hundred and nineteen thousand one hundred and seventy-two Euros) to EUR 163,719,170.- (one hundred and sixty-three million seven hundred and nineteen thousand one hundred and seventy Euros), by cancellation of the Class B Ordinary Share having a nominal value of EUR 2.- (two Euros) held by LEG Zwei and by payment of EUR 2.- (two Euros), as cancellation proceeds to LEG Zwei.

Reimbursement delay:

The undersigned notary has drawn the attention of the general meeting of Shareholders to the provisions of article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company. The effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Memorial C.

Declaration and waiver:

All the shareholders of the Company hereby expressly declare, through their proxy holder, to waive any and all rights they have to participate in the share capital reduction referred to above as well as to have their shares cancelled proportionally to their share holding in the Company.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the capital reduction referred to in the preceding resolutions. The first paragraph of article 5 of the Articles shall read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred sixty-three million seven hundred nineteen thousand one hundred seventy Euro (EUR 163,719,170.-) divided into:

- Seventy million four hundred thirty-three thousand eight hundred fifty-seven (70,433,857) Class A Ordinary Shares allocated to the Class A Shareholders,
- Eleven million four hundred ten thousand two hundred thirty (11,410,230) Class B Ordinary Shares allocated to the Class B Shareholders,
- One (1) Class C Preference Share allocated to the Class C Shareholder,
- Fifteen thousand four hundred ninety-seven (15.497) Class D Unlimited Shareholder Shares allocated to the Unlimited Shareholder,

with a par value of two Euro (EUR 2.-) per share, all of which are fully paid up.

In addition to the issued share capital, issue premiums for a total amount of sixteen million three hundred seventy-two thousand three hundred fifty-five Euros and forty cents (EUR 16,372,355.40) have been paid on the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Preference Shares and the Class D Unlimited Shares, Whereof sixteen million three hundred seventy-one thousand nine hundred seventeen Euros and twenty cents EUR 16,371,917.20 have been allocated to the legal reserve."

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to reduce the Company's share capital by an amount of EUR 90,045,543.50 (ninety million forty-five thousand five hundred forty-three Euros and fifty cents) (the "Reduction Amount") in order to bring it from its amount of EUR 163,719,170.- (one hundred sixty-three million seven hundred nineteen thousand one hundred seventy Euros) to 73,673,626.50 (seventy-three million six hundred seventy-three thousand six hundred twenty-six Euros and fifty cents) by decreasing the nominal value of the shares by an amount of EUR 1.10 (one Euro and ten cents) in order to bring it from its current amount of EUR 2.- (two Euros) to EUR 0.90 (ninety cents) per share, as follows:

- the nominal value of 609,835 (six hundred nine thousand eight hundred thirty-five) Class A Ordinary Shares and of 1 (one) Class C Preference Share (held by LaSalle Investment Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté and with registration number R.C.S. Luxembourg B 84.524 ("LiLux")) shall be reduced without any reimbursement to LiLux of the reduction proceeds and the relevant proceeds of EUR 670,819.60 (six hundred seventy thousand eight hundred nineteen Euros and sixty cents) shall be allocated to a special reserve account which shall remain attached and reserved to LiLux (the "Reserve Amount") (which is the purpose of the capital reduction attached to these shares); declaration by LiLux to renounce to receive such reduction proceeds and declaration by the other shareholders (except LiLux) to renounce to receive their prorata share of such Reserve Amount;

- the nominal value of the remaining 81,249,749 (eighty-one million two hundred forty-nine thousand seven hundred forty-nine) shares of the Company shall be reduced with reimbursement to the relevant shareholders of the Reduction Amount attached to such shares (which is the purpose of the capital reduction attached to these shares), it being understood that:

- * EUR 8,200,000.- shall be reimbursed to the shareholders as soon as the 30 days period from the publication of the notarial deed enacting the reduction of the share capital provided for by article 69(2) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, has elapsed and

- * the remaining EUR 81,174,723.90 (eighty-one million one hundred seventy-four thousand seven hundred twenty-three Euros and ninety cents) (the "Outstanding Reduction Amount") shall be reimbursed to the shareholders in one or more tranches by decision of the General Partner. The Outstanding Reduction Amount shall be repaid on or before 31 December 2009.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to reduce the Company's legal reserve by an amount of EUR 9,004,554.55 (nine million four thousand five hundred fifty-four Euros and fifty five cents) in order to bring it from its current amount of EUR 16,371,917.20 (sixteen million three hundred seventy one thousand nine hundred seventeen Euros and twenty cents) to EUR 7,367,362.65 (seven million three hundred sixty seven thousand three hundred sixty two Euros and sixty five cents) so that the remaining legal reserve still corresponds to 10% of the share capital of the Company and reimbursement of the proceeds to the shareholders proportionally to the number of shares held by them and in accordance with the repayment schedule set forth in Paragraph 4.b.ii above.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article 5 of the Articles accordingly, which shall read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at seventy-three million six hundred seventy-three thousand six hundred twenty-six Euros and fifty cents (EUR 73,673,626.50) divided into:

- Seventy million four hundred thirty-three thousand eight hundred fifty-seven (70,433,857) Class A Ordinary Shares allocated to the Class A Shareholders,
 - Eleven million four hundred ten thousand two hundred thirty (11,410,230) Class B Ordinary Shares allocated to the Class B Shareholders,
 - One (1) Class C Preference Share allocated to the Class C Shareholder,
 - Fifteen thousand four hundred ninety-seven (15.497) Class D Unlimited Shareholder Shares allocated to the Unlimited Shareholder,
- with a par value of ninety cents (EUR 0.90) per share, all of which are fully paid up.

In addition to the issued share capital, issue premiums for a total amount of sixteen million three hundred seventy-two thousand three hundred fifty-five Euros and forty cents (EUR 16,372,355.40) have been paid on the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Preference Shares and the Class D Unlimited Shares, Whereof seven million three hundred sixty-seven thousand three hundred sixty-two Euros and sixty-five cents (EUR 7,367,362.65) have been allocated to the legal reserve."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize octobre,

par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "LaSalle Euro Growth II S.C.A." (la "Société"), une société en commandite par actions luxembourgeoise ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.223 et constituée par un acte du 9 novembre 2001 rédigé par le notaire soussigné, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 405 du 13 mars 2002 (page 19395). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du Maître Hellinckx du 26 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 402 du 19 mars 2007 (p. 19282).

L'assemblée choisit comme président Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter ce qui suit :

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont repris sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste, ainsi que les procurations signées «ne varietur» seront enregistrées avec le présent acte.

II. Il résulte de ladite liste de présence que les soixante-dix millions quatre cent trente-trois mille huit cent cinquante-sept (70.433.857) Actions Ordinaires de Classe A, onze millions quatre cent dix mille deux cent trente et un (11.410.231) Actions Ordinaires de Classe B, une (1) Action Ordinaire de Classe C et quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.497) Actions Ordinaires de Classe D représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Tous les Actionnaires déclarent avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes exigences et formalités de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'assemblée susdit.

III. L'ordre du jour de l'assemblée (l'"Ordre du Jour") est le suivant:

Ordre du jour

1. Decision de réduire le capital social de la Société d'un montant de 2,- EUR (deux euros) afin de le porter de son montant actuel de 163.719.172,- EUR (cent soixante-trois millions sept cent dix-neuf mille cent soixante-douze euros) à 163.719.170,- EUR (cent soixante-trois millions sept cent dix-neuf mille cent soixante-dix euros), par l'annulation de 1

(une) Action Ordinaire de Classe B ("Action Ordinaire de Classe B") ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) et qui a été racheté par la Société à de la LASALLE EURO GROWTH ZWEI BETEILIGUNGS GMBH, une société à responsabilité limitée existant conformément aux lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne, enregistrée auprès du Bureau d'Enregistrement des Sociétés de Munich sous le numéro HRB 143832 ("LEG Zwei") selon les termes des Statuts (le "Rachat").

0. Renonciation, par tous les actionnaires, d'un ou de tous les droits qu'ils auraient de participer à la réduction de capital mentionnée au point 1. ci-dessus et de faire annuler leurs actions proportionnellement à leur actionariat dans la Société.

0. Modification de l'article 5 des Statuts suite au Rachat.

0. Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de 90.045.543,50 EUR (quatre-vingt-dix millions quarante-cinq mille cinq cent quarante-trois euros et cinquante cents) (le "Montant de Réduction") pour le porter de son montant de 163.719.170,- EUR (cent soixante-trois millions sept cent dix-neuf mille cent soixante-dix euros) à 73.673.626,50 EUR (soixante-treize millions six cent soixante-treize mille six cent vingt-six euros et cinquante cents) En diminuant la valeur nominale des actions par un montant de 1,10 EURs (Un euro et dix cents) pour l'apporter de sa valeur actuelle de 2,- EUR (deux euros) à 0,90 EUR (quatre-vingt-dix cents) par action, comme suit :

() La valeur nominale de 609.835 (six cent neuf mille huit cent trente-cinq) Actions Ordinaires de Classe A et de 1 (une) Action Privilégiée de Classe C (détenue par LaSalle Investment Luxembourg S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant de son siège social au 41, avenue Liberté, L-1931 Luxembourg et ayant pour numéro d'immatriculation au RCS de Luxembourg B 84.524 ("LiLux")) sera réduit sans aucun remboursement à LiLux des revenus de la réduction et les revenus appropriés de 670.819,60 EUR (six cent soixante-dix mille huit cent dix-neuf euros et soixante cents) seront alloués à un compte de réserve spécial qui restera attaché et réservé à LiLux (le "Montant de Réserve") (ce qui est le but de la réduction de capital attachée à ces actions); la déclaration par LiLux de renoncer à recevoir ce revenu de la réduction et la déclaration par les autres actionnaires (excepté LiLux) de renoncer à recevoir leur part au prorata de ce Montant de Réserve.

() La valeur nominale des 81.249.749 (quatre-vingt-un millions deux cent quarante-neuf mille sept cent quarante-neuf) actions restantes de la Société seront réduites par remboursement aux actionnaires appropriés du Montant de Réduction attachée à ces actions (qui est le but de la réduction capitale attachée à ces actions) étant entendu que :

() 8.200.000,- EUR (huit millions deux cent mille euros) seront remboursés aux actionnaires aussitôt que la période de 30 jours de la publication de l'acte notarié ordonnant la réduction du capital prévu à l'article 69 (2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée, s'est écoulée et

() 81.174.723,90 EUR (quatre-vingt-un millions cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-trois euros et quatre-vingt-dix cents) restants (la "Montant de Réduction en Suspens") seront remboursés aux actionnaires en une ou plusieurs tranches par décision du Gérant Commandité. Le Montant de Réduction en Suspens sera remboursé le ou avant le 31 décembre 2009.

0. Décision de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 9.004.554,55 EUR (neuf millions quatre mille cinq cent cinquante-quatre euros et cinquante-cinq cents) pour le porter de son montant actuel de 16.371.917,20 EUR (seize millions trois cent soixante et onze mille neuf cent dix-sept et vingt cents) à 7.367.362,65 EUR (sept millions trois cent soixante-sept mille trois cent soixante-deux euros et soixante-cinq cents) pour que la réserve légale restante corresponde toujours à 10% du capital de la Société et remboursement des revenus aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par eux et conformément au calendrier de remboursement exposé au Paragraphe 4.b.ii ci-dessus.

0. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts.

0. Divers.

Alors l'assemblée générale des actionnaires, après délibération, prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires reconnaît que le rachat de l'Action Ordinaire de Classe B appartenant à la LEG Zwei n'a pas eu lieu comme prévu sous le point 1 de l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 2,- EUR (deux euros) afin de le porter de son montant actuel de 163.719.172,- EUR (cent soixante-trois millions sept cent dix-neuf mille cent soixante-douze euros) à 163.719.170,- EUR (cent soixante-trois millions sept cent dix-neuf mille cent soixante-dix euros), par annulation de l'Action Ordinaire de Classe B ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) détenue par LEG Zwei et par le paiement de 2,- EUR (deux euros) comme revenu de l'annulation à LEG Zwei.

Retard de remboursement :

Le notaire soussigné a attiré l'attention de l'assemblée générale des actionnaires sur les dispositions de l'article 69 de la loi luxembourgeoise sur des sociétés commerciales du 10 août 1915, tel qu'amendée, établissant une protection légale en faveur des créanciers éventuels de la Société. Le remboursement effectif aux actionnaires ne peut pas être fait librement et sans recours de leur part avant 30 (trente) jours après publication du présent acte dans le Mémorial C.

Déclaration et renonciation:

Tous les actionnaires de la Société déclarent ici expressément par leur mandataire renoncer à chacun et tous les droits qu'ils ont de participer à la réduction de capital dont il est fait référence ci-dessus ainsi qu'à leur droit à avoir leurs actions annulées proportionnellement à leur détention dans la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts pour refléter la réduction du capital mentionnée dans les résolutions précédentes. Le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent soixante-trois millions sept cent dix-neuf mille cent soixante-dix euros (163.719.170,- EUR) divisé en:

- Soixante-dix millions quatre cent trente-trois mille huit cent cinquante-sept (70.433.857) Actions Ordinaires de Classe A,
 - Onze millions quatre cent dix mille deux cent trente (11.410.230) Actions Ordinaires de Classe B,
 - Une (1) Action Privilégiée de Classe C,
 - Quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.497) Actions de Commandité de Classe D allouées à l'Actionnaire Commandité,
- ayant une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune et chacune étant entièrement libérée.

En plus du capital émis, des primes d'émission pour un montant total de seize millions trois cent soixante-douze mille trois cent cinquante-cinq mille Euros et quarante centimes (16.372.355,40 EUR) ont été payées, sur les Actions Ordinaires de Classe A, Actions Ordinaires de Classe B, Actions Privilégiées de Classe C, et les Actions de Commandité de Classe D, dont seize millions trois cent soixante et onze mille neuf cent dix-sept Euros et vingt centimes (16.371.917,20 EUR) ont été alloués à la réserve légale."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 90.045.543,50 EUR (quatre-vingt-dix millions quarante-cinq mille cinq cent quarante-trois euros et cinquante cents) (le "Montant de Réduction") pour le porter de son montant de 163.719.170,- EUR (cent soixante-trois millions sept cent dix-neuf mille cent soixante-dix euros) à 73.673.626,50 EUR (soixante-treize millions six cent soixante-treize mille six cent vingt-six euros et cinquante cents) En diminuant la valeur nominale des actions par un montant de 1,10 EUR (Un euro et dix cents) pour l'apporter de sa valeur actuelle de 2,- EUR (deux euros) à 0,90 EUR (quatre-vingt-dix cents) par action, comme suit:

() La valeur nominale de 609.835 (six cent neuf mille huit cent trente-cinq) Actions Ordinaires de Classe A et de 1 (une) Action Privilégiée de Classe C (détenue par LaSalle Investment Luxembourg S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant de son siège social au 41, avenue Liberté, L-1931 Luxembourg et ayant pour numéro d'immatriculation au RCS de Luxembourg B 84.524 ("LiLux")) sera réduit sans aucun remboursement à LiLux des revenus de la réduction et les revenus appropriés de 670.819,60 EUR (six cent soixante-dix mille huit cent dix-neuf euros et soixante cents) seront alloués à un compte de réserve spécial qui restera attaché et réservé à LiLux (le "Montant de Réserve") (ce qui est le but de la réduction de capital attachée à ces actions); la déclaration par LiLux de renoncer à recevoir ce revenu de la réduction et la déclaration par les autres actionnaires (excepté LiLux) de renoncer à recevoir leur part au prorata de ce Montant de Réserve.

() La valeur nominale des 81.249.749 (quatre-vingt-un millions deux cent quarante-neuf mille sept cent quarante-neuf) actions restantes de la Société seront réduites par remboursement aux actionnaires appropriés du Montant de Réduction attachée à ces actions (qui est le but de la réduction capitale attachée à ces actions) étant entendu que :

() 8.200.000,- EUR (huit millions deux cent mille euros) seront remboursés aux actionnaires aussitôt que la période de 30 jours de la publication de l'acte notarié ordonnant la réduction du capital prévu à l'article 69 (2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée, s'est écoulée et

() 81.174.723,90 EUR (quatre-vingt-un millions cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-trois euros et quatre-vingt-dix cents) restants (la "Montant de Réduction en Suspens") seront remboursés aux actionnaires en une ou plusieurs tranches par la décision du Gérant Commandité. Le Montant de Réduction en Suspens sera remboursé le ou avant le 31 décembre 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 9.004.554,55 EUR (neuf millions quatre mille cinq cent cinquante-quatre euros et cinquante-cinq cents) pour le porter de son montant actuel de 16.371.917,20 EUR (seize millions trois cent soixante et onze mille neuf cent dix-sept et vingt cents) à 7.367.362,65 EUR (sept millions trois cent soixante-sept mille trois cent soixante-deux euros et soixante-cinq cents) pour que la réserve légale restante corresponde toujours à 10% du capital de la Société et remboursement des revenus aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par eux et conformément au calendrier de remboursement exposé au Paragraphe 4.b.ii ci-dessus.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à la modification subséquente de l'article 5 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-treize millions six cent soixante-treize mille six cent vingt-six euros et cinquante cents (73.673.626,50 EUR) divisé en:

- Soixante-dix millions quatre cent trente-trois mille huit cent cinquante-sept (70.433.857) Actions Ordinaires de Classe A,
 - Onze millions quatre cent dix mille deux cent trente (11.410.230) Actions Ordinaires de Classe B,
 - Une (1) Action Privilégiée de Classe C,
 - Quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.497) Actions de Commandité de Classe D allouées à l'Actionnaire Commandité,
- ayant une valeur nominale de quatre-vingt-dix cents (0,90 EUR) chacune et chacune étant entièrement libérée.

En plus du capital émis, des primes d'émission pour un montant total de seize millions trois cent soixante-douze mille trois cent cinquante-cinq mille Euros et quarante centimes (16.372.355,40 EUR) ont été payées, sur les Actions Ordinaires de Classe A, Actions Ordinaires de Classe B, Actions Privilégiées de Classe C, et les Actions de Commandité de Classe D, dont sept millions trois cent soixante-sept mille trois cent soixante-deux euros et soixante-cinq cents (7.367.362,65 EUR) ont été alloués à la réserve légale."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ trois mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 octobre 2008. Relation : LAC/2008/41821. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008155205/211/356.

(080183366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Dunas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.834.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2008

- Les mandats d'administrateurs de Claudine BOULAIN, EDIFAC S.A. viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Claudine BOULAIN, EDIFAC S.A. sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

- Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

- Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N° 152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

* Mme Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Madame Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

* Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

* Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008158758/1022/35.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Acqui Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 80.737.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ACQUI FINANCE HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.737, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 812 du 26 septembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Annick GUT, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.
2. Transfert du siège social à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
3. Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

4. Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création

d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en "ACQUI FINANCE S.A., SPF".

5. Adaptation et refonte complète des statuts.

6. Nominations statutaires.

7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide:

- de transférer le siège social à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson;
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1); et
- de transformer la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de changer la dénomination sociale en "ACQUI FINANCE S.A., SPF".

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'actionnaire unique décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

STATUTS

Titre préliminaire - définitions

" **Loi** ": signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures;

" **Loi SPF** ": signifie les dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

" **Statuts** ": signifie les statuts de la Société.

Titre I.- Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ACQUI FINANCE S.A., SPF" (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi SPF.

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR), représenté par six cent cinquante (650) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III.- Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} mardi du mois de mars à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garan-

tissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV.- Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V.- Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI.- Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX.- Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de révoquer les administrateurs, administrateurs-délégués ainsi que le commissaire aux comptes et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'actionnaire décide de nommer Monsieur Denis BOUR, expert-comptable, né à Metz, (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, à la fonction d'administrateur unique, son mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Sixième résolution

L'actionnaire décide de nommer Madame Heike HEINZ, employée privée, née à Trier, (Allemagne), le 24 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - GUT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2008, Relation GRE/2008/4860. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008158602/231/266.

(080187282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Treveria Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.992.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of July.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

Treveria G S.à r.l., a limited liability company formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 116.356, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, here represented by Samir El Moussaoui, private employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed 'ne varietur' by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, declares:

I. That Treveria G S.à r.l., prenamed, is the sole shareholder of Treveria Eight S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 124.992 (the "Company"), incorporated by deed of the notary Joseph Elvinger on February 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 850 of May 11, 2007; and whose Articles of Association have been lastly modified by deed enacted on January 11, 2008 by the notary Joseph Elvinger, published in Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 634, on March 13, 2008.

II. That the capital of the Company is fixed at one million twelve thousand five hundred euros (1,012,500.- €) represented by forty thousand five hundred (40,500) shares having a nominal value of twenty-five euros (25.- €) each, entirely subscribed for and fully paid up.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to increase the capital of the Company by an amount of 3,925,000 - € (THREE MILLION NINE HUNDRED TWENTY-FIVE THOUSAND EUROS) so as to bring it from 1,012,500.- € (ONE MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS) to 4,937,500 - € (FOUR MILLION NINE HUNDRED THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS) by the issue of 157,000 (ONE HUNDRED FIFTY-SEVEN THOUSAND) new shares, all with a par value of 25.- € (TWENTY-FIVE EUROS) each.

Subscription and payment

The new shares have all been subscribed for as follows:

- 157,000 (ONE HUNDRED FIFTY-SEVEN THOUSAND) new shares by Treveria G S.à r.l., prenamed and paid up by a contribution in cash for an aggregate amount of 3,925,000 - € (THREE MILLION NINE HUNDRED TWENTY-FIVE THOUSAND EUROS),

which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Second resolution

The sole shareholder of the Company decides to subsequently amend article 6 of the current articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at 4,937,500 - € (FOUR MILLION NINE HUNDRED THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS), represented by 197,500 (ONE HUNDRED NINETY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED) shares, with a nominal value of 25.- € (TWENTY-FIVE EUROS) each, entirely subscribed for and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at twenty-five thousand Euro (€ 25,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille huit, le dix juillet,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Treveria G S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 116.356 représentée par Stéphanie Rey ou Samir El Moussaoui ou Jessie da Silva Carvalho ou Cindy Coulon, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration est signée 'ne varietur' par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

I. Treveria G S.à r.l, susnommé, est le seul associé de Treveria Eight S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 124.992 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger le 16 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 850 du 11 mai 2007; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 11 janvier 2008 par le notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 634, du 13 mars 2008.

II. Le capital social de la société est fixé à un million douze mille cinq cents euro (1.012.500,- €) divisé en quarante mille cinq cents (40.500) parts sociales de vingt-cinq euro (25,-€) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide à l'unanimité d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de 3.925.000,- € (TROIS MILLIONS NEUF CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS) pour le porter de 1.012.500,- € (UN MILLION DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) à 4.937.500,- € (QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS) par l'émission de 157.000 (CENT CINQUANTE-SEPT MILLE) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de 25.- € (VINGT-CINQ EUROS) chacune.

Souscription et libération

Les parts sociales nouvelles ont été toutes souscrites comme suit:

- 157.000 (CENT CINQUANTE-SEPT MILLE) parts sociales nouvelles par Treveria G S.à r.l., précitée et entièrement libérées par un apport en espèces à concurrence d'un montant de 3.925.000,- € (TROIS MILLIONS NEUF CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS),

qui sont à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts actuels de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 4.937.500 - € (QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS) divisé en 197.500 (CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS) parts sociales, ayant une valeur nominale de 25.- € (VINGT-CINQ EUROS) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à vingt-cinq mille Euro (€ 25.000,-).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: El Moussaoui, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 juillet 2008, LAC / 2008 / 29612. Reçu à 0,50% : dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros (€ 19625.-)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008155210/202/110.

(080183458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Lux PDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.638.

In the year two thousand and eight on the twenty-first day of the month of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Quilvest France S.A.S.", a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France, with registered office at 243 boulevard Saint Germain, F-75007 Paris (France), registered with the Tribunal de Commerce de Paris under number 602 034 647, represented by Maître Valérie KOPÉRA, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given to her under private seal, being the sole shareholder of "Lux PDI S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, incorporated on 15 November 2007 by deed of the undersigned notary, residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") on 14 December 2007 number 2910 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 133638. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 7 November 2008 not yet published in the Memorial.

The proxy holder declared and requested the notary to state that:

1. The sole member holds all one million one hundred and nine thousand seven hundred and forty-four (1,109,744) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred and twenty thousand four hundred and eighty Euro (EUR 320,480.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of eleven million ninety-seven thousand four hundred and forty Euro (EUR 11,097,440.-) to eleven million four hundred and seventeen thousand nine hundred and twenty Euro (EUR 11,417,920.-) by the creation and issue of thirty-two thousand forty-eight (32,048) new shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each and allocation to the share premium account of an amount of three hundred and three thousand four hundred and eighty-one Euro (EUR 303,481.-) in consideration for the contribution in kind by the sole shareholder of two hundred forty-one thousand nine hundred and eighty-one (241,981) shares and three hundred and eighty-one thousand nine hundred and eighty (381,980) convertible bonds in issue in "5àSec Group", a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, whose registered office is at 19 avenue de l'Opéra, 75001 Paris and registered with the register of trade of Paris under number 498 018 233 (the "Contribution in Kind"); subscription of the new shares by the sole shareholder and payment for such new shares by the Contribution in Kind valued at six hundred and twenty-three thousand nine hundred and sixty-one Euro (EUR 623,961.-); acknowledgment and approval of report of the board of managers of the Company on the valuation of the Contribution in Kind.

B. Amendment of the article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the taken resolution.

Thereafter, the sole shareholder resolved as follows:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and twenty thousand four hundred and eighty Euro (EUR 320,480.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of eleven million ninety-seven thousand four hundred and forty Euro (EUR 11,097,440.-) to eleven million four hundred and seventeen thousand nine hundred and twenty Euro (EUR 11,417,920.-) by the creation and issue of thirty-two thousand forty-eight (32,048) new shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each and to allocate to the share premium account an amount of three hundred and three thousand four hundred and eighty-one Euro (EUR 303,481.-) in consideration for the contribution in kind by the sole shareholder of two hundred forty-one thousand nine hundred and eighty-one (241,981) shares and three hundred and eighty-one thousand nine hundred and eighty (381,980) convertible bonds in issue in "5àSec Group", a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, whose registered office is 19 avenue de l'Opéra, 75001 Paris and registered with the register of trade of Paris under number 498 018 233 (the "Contribution in Kind").

The sole shareholder resolved to acknowledge and approve the report of the board of managers dated 21 November 2008 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the board of managers believes that the value of the Contribution in Kind consisting in two hundred and forty-one thousand nine hundred and eighty-one (241,981) shares and three hundred and eighty-one thousand nine hundred and eighty (381,980) convertible bonds in issue in 5àSec Group amounts at least to six hundred and twenty-three thousand nine hundred and sixty-one Euro (EUR 623,961.-), being the sum of the subscription price of the thirty-two thousand forty-eight (32,048) shares to be issued by the Company and the amount of three hundred and three thousand four hundred and eighty-one Euro (EUR 303,481.-) to be allocated to the share premium account."

It is resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind to six hundred and twenty-three thousand nine hundred and sixty-one Euro (EUR 623,961.-).

Evidence of transfer to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

It is resolved to amend first paragraph article 5 of the articles of association of the Company in the form as set forth below to reflect the above resolution:

"The issued share capital of the Company is set at eleven million four hundred and seventeen thousand nine hundred and twenty Euro (EUR 11,417,920.-) divided into one million one hundred and forty-one thousand seven hundred and ninety-two (1,141,792) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each."

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at six thousand euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt et unième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Quilvest France SAS", société par actions simplifiée, constituée sous les lois françaises, dont le siège social est à 243 boulevard Saint Germain, F-75007 Paris (France), enregistrée auprès du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 602 034 647, représentée par Maître Valérie KOPERA, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé, l'associé unique de "Lux PDI S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, constituée le 15 novembre 2007 suivant l'acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") du 14 décembre 2007, numéro 2910 et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133 638. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 7 novembre 2008 non encore publié au Mémorial.

La mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les un million cent neuf mille sept cent quarante-quatre (1.109.744) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent vingt mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 320.480,-) afin de le porter de son montant actuel de onze millions quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quarante euros (EUR 11.097.440,-) à onze millions quatre cent dix-sept mille neuf cent vingt euros (EUR 11.417.920,-) par la création et l'émission de trente-deux mille quarante-huit (32.048) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et allocation au compte de prime d'émission d'un montant de trois cent trois mille quatre cent quatre-vingt-un euros (EUR 303.481,-) en contrepartie de l'apport en nature par l'associé unique de deux cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-un (241.981) actions et trois cent quatre-vingt-un mille neuf cent quatre-vingt (381.980) obligations convertibles émises par "5àSec Group", une société par actions simplifiée, constituée selon les lois françaises, ayant son siège social au 19 avenue de l'Opéra, 75001 Paris et enregistré auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 498 018 233 ("Apport en Nature"); souscription des nouvelles parts sociales par l'associé unique et paiement de ces nouvelles parts sociales par l'Apport en Nature évalué à six cent vingt-trois mille neuf cent soixante et un euros (EUR 623.961,-); prise en considération et approbation du rapport du conseil de gérance de la Société sur l'évaluation de l'Apport en Nature.

B. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de façon à refléter la résolution prise.

Ensuite, l'associé unique a décidé comme suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent vingt mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 320.480,-) afin de le porter de son montant actuel de onze millions quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quarante euros (EUR 11.097.440,-) à onze millions quatre cent dix-sept mille neuf cent vingt euros (EUR 11.417.920,-) par la création et l'émission de trente-deux mille quarante-huit (32.048) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et d'allouer au compte de prime d'émission un montant de trois cent trois mille quatre cent quatre-vingt-un euros (EUR 303.481,-) en contrepartie de l'apport en nature par l'associé unique de deux cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-un (241.981) actions et trois cent quatre-vingt-un mille neuf cent quatre-vingt (381.980) obligations convertibles émises par "5àSec Group", une société par actions simplifiée, constituée selon les lois françaises, ayant son siège social au 19 avenue de l'Opéra, 75001 Paris et enregistré auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 498 018 233 ("Apport en Nature").

L'associé unique a décidé de considérer et approuver le rapport du conseil de gérance daté 21 novembre 2008 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement), dont la conclusion est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature consistant en deux cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-un (241.981) actions et trois cent quatre-vingt-un mille neuf cent quatre-vingt (381.980) obligations convertibles émises par 5àSec Group s'élève à au moins six cent vingt-trois mille neuf cent soixante et un euros (EUR 623.961,-) correspondant à la somme du prix de souscription des trente-deux mille quarante-huit (32.048) parts sociales à émettre par la Société et du montant de trois cent trois mille quatre cent quatre-vingt-un euros (EUR 303.481,-) alloué au compte prime d'émission."

Il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à six cent vingt-trois mille neuf cent soixante-et-un euros (EUR 623.961,-)

Preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société dans la forme ci-dessous afin de refléter la résolution précédente:

"Le capital émis de la Société est fixé à onze millions quatre cent dix-sept mille neuf cent vingt euros (EUR 11.417.920,-) divisé en un million cent quarante et un mille sept cent quatre-vingt-douze (1.141.792) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à six mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. KOPERA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14370. Reçu trois mille cent dix-neuf Euros quatre-vingt-un Cents (623.961.- à 0,5% = 3.119,81 EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008158575/239/151.

(080187782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

FR Dolphin Lux Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.082.695,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 141.853.

In the year two thousand and eight, on the second day of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of FR Dolphin Lux Holdings S. à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,422,924, having its registered office at 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 141.853.

There appeared:

FR Dolphin Holdings Limited, an exempted company duly incorporated and validly existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, The Cayman Island, registered with the Registrar of the Cayman Islands under number 216 852 (the "Sole Shareholder"), here represented by Mr Thomas HELD, residing professionally in Luxembourg, and he himself represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of power of attorney given in Luxembourg on December 2nd, 2008.

The said power of attorney, initialed "ne varietur" shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney requests the notary to act that:

- (i) The Sole Shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list.
- (ii) As appears from the attendance list, the 2,422,924 (two million four hundred twenty-two thousand nine hundred twenty-four) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.
- (iii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 659,771 (six hundred fifty-nine thousand seven hundred seventy-one Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 2,422,924 to EUR 3,082,695 (three million eighty-two thousand six hundred ninety-five Euro) by the creation and the issuance of 659,771 new shares with a nominal value of EUR 1 each;

2. Subscription, intervention, payment and issuance of 659,771 new shares with a nominal value of EUR 1 each by a contribution in cash by FR Dolphin Holdings Limited;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 659,771 (six hundred fifty-nine thousand seven hundred seventy-one euro) so as to raise it from its current amount of EUR 2,422,924 (two million four hundred twenty-two thousand nine hundred twenty-four euro) to EUR 3,082,695 (three million eighty-two thousand six hundred ninety-five Euro) by the creation and the issuance of 659,771 (six hundred fifty-nine thousand seven hundred seventy-one) new shares of the Company, with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, to be fully subscribed by the Sole Shareholder and fully paid up through a contribution in cash.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription to the increase of capital of EUR 659,771 by a contribution in cash.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 659,771 by subscribing to 659,771 new shares of the Company by a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 3,082,695 (three million eighty-two thousand six hundred ninety-five Euro) divided into 3,082,695 (three million eighty-two thousand six hundred ninety-five) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 5,300 (five thousand three hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société FR Dolphin Lux Holdings S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, ayant un capital social de 2.422.924 EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.853.

A comparu:

FR Dolphin Holdings Limited, une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Ile Cayman, immatriculée auprès du Registrar of the Cayman Islands sous le numéro 216 852 (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Thomas HELD, demeurant professionnellement à Luxembourg, lui-même représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée à Luxembourg le 2 décembre 2008.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) L'Associé Unique, présent ou représenté, et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés dans une liste de présence.

(ii) Il ressort de la liste de présence que les 2.422.924 (deux millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent vingt-quatre) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

(iii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 659.771 EUR (six cent cinquante-neuf mille sept cent soixante et onze Euro) pour le porter de son montant actuel de 2.422.924 EUR à 3.082.695 EUR (trois millions quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-quinze Euro) par la création et l'émission de 659.771 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune ;

2. Souscription, intervention, paiement et émission des 659.771 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, par un apport en numéraire de FR Dolphin Holdings Limited ;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société ;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 659.771 EUR (six cent cinquante-neuf mille sept cent soixante et onze euros) pour le porter de son montant actuel de 2.422.924 EUR (deux millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent vingt-quatre euros) à 3.082.695 EUR (trois millions quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-quinze euros) par la création et l'émission de 659.771 (six cent cinquante-neuf mille sept cent soixante et onze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune devant être entièrement souscrites par l'Associé Unique et intégralement libérées par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de 659.771 EUR par un apport en numéraire.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré pleinement souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 659.771 EUR par un apport en numéraire, en souscrivant à 659.771 nouvelles parts sociales de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 3.082.695 EUR (trois millions quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-quinze euros), divisé en 3.082.695 (trois millions quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ cinq mille trois cents euros (EUR 5.300).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2008. LAC/2008/48871. Reçu trois mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros quatre-vingt-six cents. Eur 0,5% = 3.298,86 €.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008158578/5770/151.

(080187838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Action Group for Equity Release, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg F 7.810.

—
STATUTES

I. Denomination, Registered address, Purpose and duration

Art. 1. A non-profit-making association is hereby created between the founding members and all subsequent members, as permitted by the Law of April 21st 1928 according to these present statutes and under the name of "Action Group for Equity Release".

Art. 2. The registered offices of the association will be established in Luxembourg. This address may be transferred from time to time to any address within the Grand Duchy of Luxembourg by way of decision by the board of directors.

The existence of the association is for an indefinite period.

Art. 3. The objects of the association are to defend depositors interests in the financial sector as well as shareholders rights in total independency and by the appropriate means as well as to provide information whatsoever related the companies decisions and politics.

II. Membership

Art. 4. "Action Group for Equity Release" is composed of two categories of member:

- a) Associate members among which those who incorporated the association are considered being founding members.
- b) Adherent members may be any person being shareholder and/or depositor in any company whatsoever.

In the event of refusal of membership by the board of directors, the individual has the right to have the request submitted to the next AGM for consideration.

All members agree to remain bound by the statutes of the association.

Art. 5. Members may resign by presenting their request to the board of directors. Nevertheless, members will automatically have their membership revoked in the following instances:

- a. through death or incapacity;
- b. by non-respect of the association statutes and other rules in force;
- c. by non-payment of membership fees or other amounts due for more than one month from due date;
- d. by exclusion from membership upon approval in an AGM by a two-thirds majority of voting members present or represented.

III. Administration

Art. 6. The association will be directed by:

- a. the General Assembly of members;
- b. the Board of Directors.

Art. 7. The Board of Directors is made up of at least three and a maximum of seven Associate Members, each elected by a simple majority of members present or represented at the Annual General Meeting.

The duration of a mandate of a board associate member is six years. The Board of Directors will elect from within its members a President, a Secretary and a Treasurer.

The Board has all powers of decision other than those required to be made at a General Meeting of associate members, imposed by law or set out in these statutes.

The Board of Directors has a quorum of half its members. Members of the Board of Directors may be present or grant a proxy to another board member to act as their representative. A director may represent not more than one other director. All Board takes decisions as by simple majority of those members present or represented. The President has a casting vote.

Board meetings will be held upon the request of its President or of at least three directors.

All commitments binding the association must be signed by two board members. Routine correspondence and other administrative documents may be signed by one director.

The Board may delegate, in part or in whole, its powers to one or more individuals within or outside the board of directors.

In legal matters and with regard to the Luxembourg authorities, the association is represented by its President or by two other members of the Board.

Art. 8. In the event that a post within the Board of Directors falls vacant, candidates who were not elected in the AGM will become eligible in decreasing order of the votes received in the prior AGM. In the absence of the availability of any such candidates, the Board may co-opt members at its own discretion.

Art. 9. The Annual General Meeting (AGM) will be held once a year, called by the Board of Directors.

An Extraordinary General Meeting (EGM) may be called by a majority of the Board of Directors or by one-fifth of associate members.

The agenda of general meetings will be included with the letter of convocation addressed to each associate member at least five days prior to the meeting date. Resolutions may be adopted outside the Agenda. Decisions will be approved by a simple majority of associate members present or represented.

Only associate members may vote in general meetings. Each associate member has one vote.

Members may be represented only by other associate members, but no one associate member may represent more than three other associate members.

Resolutions approved during general meetings will be recorded by the association in a register held at its registered address.

The powers of a general meeting are set out in the Law of April 21st 1928.

IV. The Reserves of the association

Art. 10. The association year begins on January 1st and ends on December 31st.

Exceptionally, the first year, the association begins on the date of the signature of the first statutes until December 31st 2008.

Each year, the Board of Directors will submit an annual report to the adherent members for information and to associate members for approval, including the financial report of revenue and expenses, together with a budget for the coming year. Any surplus will be retained in the reserves of the association.

Each year, the AGM will appoint two persons responsible for the verification of the funds belonging to the association and these individuals are to report on the management of those funds at the following AGM. These persons may not be members of the Board of Directors.

V. - The Revenues of the association

Art. 11. The sources of revenue each year will comprise:

1. Membership fees, which may not exceed 1000,00 EUR per person;
2. Public and/or private contributions allowable by law;
3. Revenue due to the association by virtue of services rendered;
4. Revenue generated by monies held on deposit and all other sources of revenue permitted by law and regulations.

VI. - Modifications to the statutes and winding-up

Art. 12. Modifications to the statutes may be made as allowed by the Law of April 21st 1928.

Art. 13. The winding-up of the association may be approved by a General Meeting as set out in article 20 of the Law of April 21st 1928.

The General Meeting may appoint one or several liquidators to carry out the liquidation of the association.

Art. 14. In the event of winding-up, the assets of the association may be transferred to any association with similar objectives to those of the association.

VII. - Rules of the association

Art. 15. The Board of Directors may approve more details rules in support of these statutes. Such rules and any subsequent amendments will be submitted for approval by the General Meeting.

Extraordinary general meeting

The founding members of the present non profit making association met in a first extraordinary general meeting and took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The board of directors for a duration of six (6) years is composed of three members which are:
 Mr Eyal GRUMBERG, attorney at law, residing in Luxembourg and Luxembourg national.: President
 Mr Nicolas BANNASCH, attorney at law, residing in Luxembourg and German national.: Treasurer
 Mrs Murielle ZINS, attorney at law, residing in Luxembourg and French national.: secretary.

Second resolution:

The general meeting decides to appoint as auditor for one year Mrs Christelle MOTSCH, residing in France.

Third resolution:

The membership fee for the first association year is fixed at 500,00 EUR per member

Fourth resolution:

The offices of the association are established 15, rue du fort Bourbon in L-1249 LUXEMBOURG.

Signatures.

I. Dénomination, Adresse sociale, Objectif et durée

Art. 1^{er}. Les membres fondateurs constituent, conformément aux termes des présents statuts ainsi qu'aux dispositions de la loi du 21 Avril 1928 telle qu'elle a été modifiée, une association sans but lucratif, qui porte la dénomination "Action Group for Equity Release"

Art. 2. Le siège social de l'association est établi à Luxembourg. Ce siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil d'administration.

La durée de l'association est illimitée.

Art. 3. L'association a pour objet la défense des intérêts des déposants dans le secteur financier, ainsi que la défense des droits des actionnaires, de manière totalement indépendante, et par les moyens appropriés, et la fourniture d'informations de toute sorte relatives aux décisions et à la politique des sociétés.

II. Condition d'admission

Art. 4. L'association "Action Group for Equity Release" comprend deux catégories de membres:

a) Les Membres Associés. Parmi ces membres ceux qui ont constitué l'association sont considérés comme membres fondateurs.

b) Les Membres Adhérents. Toute personne déjà actionnaire ou déposant, à quelque société qu'elle appartienne, peut devenir membre adhérent.

La personne qui se verrait refuser la qualité de membre par le conseil d'administration est habilitée à soumettre sa demande d'adhésion à l'Assemblée Générale la plus proche, pour examen.

Tous les membres acceptent d'être liés par les statuts de l'association.

Art. 5. Les membres peuvent démissionner en présentant leur demande de démission au conseil d'administration. Toutefois, le statut de membre sera automatiquement révoqué dans les cas suivants:

- a. en cas de décès ou d'incapacité;
- b. en cas de violation des statuts de l'association ou d'autres règles en vigueur;
- c. en cas de non paiement des cotisations ou d'autres montants dus si ces montants sont restés impayés, plus d'un mois à compter de la date d'échéance prévue pour le paiement;
- d. en cas d'exclusion, comme membre, si ladite exclusion a été approuvée par une majorité des membres présents ou représentés et dotés du droit de vote.

III. Le Conseil d'Administration

Art. 6. L'association sera dirigée par:

- a. L'assemblée générale des membres;
- b. le conseil d'administration.

Art. 7. Le conseil d'Administration se compose d'au moins trois et au plus sept membres associés, chacun élu à la majorité simple des membres présents ou représentés, à la réunion de l'assemblée générale annuelle.

La durée du mandat d'un administrateur est de six ans. Le conseil d'administration élira, au sein de ses membres, un président, un secrétaire et un trésorier.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour décider de tous actes ou opérations relatifs à l'objet statutaire sauf en ce qui concerne les questions dont la compétence est réservée à l'assemblée générale de par la loi ou les présents statuts.

Le conseil d'administration ne peut valablement siéger que si la moitié des administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur. Cependant, aucun administrateur ne peut détenir plus d'une procuration.

Toutes les décisions du conseil sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le conseil d'administration se réunira sur demande du Président ou d'au moins trois administrateurs.

L'association est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Néanmoins, la correspondance ordinaire ainsi que les documents de nature administrative peuvent être signés par un seul administrateur.

Le conseil d'administration peut décider de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à la personne de son choix, administrateur ou non.

Pour tout contentieux juridique et s'agissant des relations avec les autorités luxembourgeoises, l'association sera représentée par le Président ou par deux administrateurs.

Art. 8. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les candidats qui n'auraient pas été élus à l'assemblée générale (AGM) deviendraient éligibles, par ordre de préférence décroissant des voix reçues lors d'une réunion préalable d'Assemblée Générale. S'il n'existe pas de tels candidats, le Conseil pourra coopter certains de ses membres à son entière discrétion.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit une fois par an. Les convocations sont faites par le conseil d'administration.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à la demande de la majorité des administrateurs ou à la demande d'un cinquième des membres associés.

L'ordre du jour de l'assemblée générale est inscrit dans la lettre de convocation adressée à chaque membre associé au moins cinq jours à l'avance. Il peut être adopté des propositions qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Les décisions sont approuvées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Seuls les membres associés peuvent voter aux assemblées générales. Chaque membre associé dispose d'une voix.

Les membres ne peuvent être représentés que par d'autres membres associés. Cependant, chaque membre associé ne peut représenter plus de trois autres membres associés.

Les résolutions de l'assemblée générale sont inscrites dans un registre ad hoc qui est conservé au siège social de l'association.

Les pouvoirs de l'assemblée générale sont définis par la loi du 21 Avril 1928.

IV. Les Réserves de l'Association

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la publication des présents statuts au Mémorial pour finir le 31 décembre 2008.

Chaque année le Conseil des Administration soumet un rapport annuel aux membres adhérents pour information et aux membres associés pour approbation. Le rapport contient les revenus et les dépenses ainsi que la détermination du budget pour l'année à venir. Tout excédent sera porté aux réserves de l'association.

Chaque année l'assemblée générale désigne deux commissaires aux comptes chargés du contrôle de la comptabilité et de la caisse. Ils feront rapport des résultats de leur contrôle à l'assemblée générale annuelle qui suit.

Ces commissaires aux comptes peuvent être des personnes extérieures au Conseil d'Administration.

V. Les Revenus de l'Association

Art. 11. Le revenu annuel comprend:

1. Les cotisations, qui ne peuvent être supérieures à 1.000,00 Euros (mille euros) par personne;
2. Les contributions, publiques et/ou privées que la loi autorise;
3. Le revenu provenant des services rendus;
4. Le revenu des fonds mis en dépôt et toute autre source de revenu autorisée par la loi et les règlements.

VI. Modifications des statuts et dissolution

Art. 12. La modification des statuts se fait conformément aux prescriptions de la loi du 21 Avril 1928.

Art. 13. La dissolution de l'association sera approuvée par assemblée générale, conformément à l'article 20 de la loi du 21 Avril 1928.

L'assemblée générale qui prononcera la dissolution pourra désigner un ou plusieurs liquidateurs avec mission de procéder à la liquidation de l'association.

Art. 14. En cas de dissolution de l'association, ses actifs pourront être transférés à toute autre association ayant des objets similaires.

VII. Règles de l'Association

Un règlement général sera établi par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale. Ce règlement est destiné à fixer les divers points qui ne sont pas traités par les présents statuts.

Référence de publication: 2008158759/1351/206.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00806. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080186461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Blue Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.003.

Par résolutions signées en date du 21 novembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 24 novembre 2008

- acceptation de la démission d'Alison Trewartha, avec adresse au 20, Grafton Street, W1S 4DZ Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérante avec effet au 24 novembre 2008

- nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant pour une durée indéterminée et avec effet au 24 novembre 2008

- nomination de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant pour une durée indéterminée et avec effet au 24 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158735/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06004. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080187260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Melusine Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.071.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

the company "Pegasus Aviation Finance Company", a corporation organized under the laws of the State of Delaware, having its principal offices at One West Street, Suite 100-5, New York, New York 10004 (United States of America),

here represented by Mrs Armelle BEATO, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Melusine Aviation S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130071, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 6 July 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 September 2007, number 1930.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will run from 1st December to 30th November the following year.

As a consequence of the above, the Shareholder resolves to amend accordingly Article 15 of the Company's articles of incorporation, which shall read as follows:

Art. 15. "The Company's financial year starts on the 1st of December and ends on the 30th of November of the following year."

Second resolution

The Shareholder acknowledges, as a consequence of the above and for the avoidance of doubt, that the current financial year, which started on 1 January 2008, will be closed on 30th November 2008.

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of thirteen thousand four hundred and twenty-five euro (EUR 13,425.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to twenty-five thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 25,925.-) by the issue of five hundred and thirty-seven (537) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

All the New Shares are wholly subscribed by "Pegasus Aviation Finance Company", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in a claim owned by "Pegasus Aviation Finance Company", representing an aggregate amount of thirteen thousand four hundred and twenty-five euro (EUR 13,425.-).

The total contribution of thirteen thousand four hundred and twenty-five euro (EUR 13,425.-) for the New Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend article 6.1. of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

Art. 6.1. " The share capital is fixed at twenty-five thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 25,925.-) represented by one thousand thirty-seven (1,037) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

La société "Pegasus Aviation Finance Company", une société de droit du Delaware, ayant son siège social au One West Street, Suite 100-5, New York, New York 10004 (Etats-Unis d'Amérique).

ici représentée par Madame Armelle BEATO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique (ci-après l'"Associé Unique") de "Melusine Aviation S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130071, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 6 juillet 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 septembre 2007, numéro 1930.

La partie présente représentant l'intégralité du capital social demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, lequel commencera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de l'année suivante.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier conformément l'Article 15 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

Art. 15. "L'année sociale de la Société commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante."

Deuxième résolution

L'Associé Unique reconnaît, comme conséquence de ce changement et afin d'éviter tout doute, que l'année sociale actuelle, qui a commencé le 1^{er} janvier 2008 prendra fin le 30 novembre 2008.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de treize mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 13.425,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à vingt-cinq mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 25.925,-) par l'émission de cinq cent trente-sept (537) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par "Pegasus Aviation Finance Company", pré-nommé, payées par un apport en nature, consistant en une dette que "Pegasus Aviation Finance Company", détient envers la Société, représentant un montant total de treize mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 13.425,-).

L'ensemble de l'apport d'un montant de treize mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 13.425,-) sera entièrement alloué au capital de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6.1. "Le capital social est fixé à vingt-cinq mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 25.925,-) représenté en mille trente-sept (1.037) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BEATO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 1^{er} décembre 2008. Relation: EAC/2008/14677. Reçu soixante-sept euros treize cents 13.425.- € à 0,5% = 67,13 €.

Le Receveur ff. (signé): N.BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008158576/239/116.

(080187789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Financière Carpentras, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.742.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 5 décembre 2008, et actant la démission de l'administrateur Monsieur Sylvain Kirsch, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, que la composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

- Madame Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Marcel Recking, expert comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur,

- Madame Anne Huberland, employée privée, avec adresse professionnelle au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008158436/1051/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

New Star International Property (Luxembourg 8) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.165.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of British Overseas Bank Nominees Limited, having its registered office at Waterhouse Square, 138-142 Holborn, London EC1N 2TH,
by virtue of a proxy given on October 10, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (Luxembourg 8) S.à r.l.", having its principal office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, has been incorporated by a deed of the undersigned notary on May 10, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1413 of July 10, 2007;

- that the capital of the corporation "NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (Luxembourg 8) S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up;

- that British Overseas Bank Nominees Limited, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 21 November 2008, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 21 November 2008, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred euros (EUR 1,200).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de British Overseas Bank Nominees Limited, ayant son siège social au Waterhouse Square, 138-142 Holborn, Londres EC1N 2TH, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (Luxembourg 8) S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 10 mai 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1413 du 10 juillet 2007;

- que le capital social de la société "NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (Luxembourg 8) S.à r.l. " s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que British Overseas Bank Nominees Limited, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 21 novembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 21 novembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Singé: S. Lecomte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 novembre 2008. LAC/2008/47558. Reçu 12.- € (douze euros)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008157012/220/95.

(080185599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

New Star International Property (Luxembourg 7) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.164.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of British Overseas Bank Nominees Limited, having its registered office at Waterhouse Square, 138-142 Holborn, London EC1N 2TH,
by virtue of a proxy given on October 10, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (Luxembourg 7) S.à r.l.", having its principal office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, has been incorporated by a deed of the undersigned notary on May 10, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1419 of July 11, 2007;

- that the capital of the corporation "NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (Luxembourg 7) S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up;

- that British Overseas Bank Nominees Limited, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 21 November 2008, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 21 November 2008, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred euros (EUR 1,200).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de British Overseas Bank Nominees Limited, ayant son siège social au Waterhouse Square, 138-142 Holborn, Londres EC1N 2TH,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (Luxembourg 7) S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 10 mai 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1419 du 11 juillet 2007;

- que le capital social de la société "NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (Luxembourg 7) S.à r.l. " s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que British Overseas Bank Nominees Limited, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 21 novembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 21 novembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lecomte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 novembre 2008. LAC/2008/47557. Reçu 12.- € (douze euros)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008157009/220/95.

(080185633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Luxluce S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 37.761.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires réunie en date du 17 novembre 2008 au siège social de la société.

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, l'Assemblée décide de les renouveler:

- M. Carlo REDING demeurant à 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg,

- M. Romain BONTEMPS demeurant à 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg,

- M. Ronald WEBER demeurant à 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire étant venu à échéance l'Assemblée décide de le renouveler:

- PFK ABAX AUDIT S.A.R.L. sis 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2014.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2008156515/592/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09475. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

**Nei Holzstiffchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. D'Holzstiffchen an de Klenge Buttek S.à r.l.).**

Siège social: L-7240 Bereldange, 19, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 36.967.

L'an deux mil huit, le vingt-cinq novembre.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Madame Georgette MINNEMEISTER, commerçante, née à Echternach, le 23 mars 1953, épouse de Monsieur Guy Stemper, demeurant à L-7556 Mersch, 3, place Saint Michel;

2.- Madame Elise GOERENS, pensionnée, née à Nothum, le 20 mars 1928, veuve de Monsieur Henri Minnemeister, demeurant à L-6835 Boudlerbach, Maison 8;

3.- Madame Tina STEMPER, commerçante, née à Luxembourg, le 24 septembre 1976, épouse de Monsieur Philippe Irthum, demeurant à L-7340 Heisdorf, 35A, rue de la Forêt Verte.

Ces comparantes ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparantes sub 1.- 2.- sont les seules associées de la société à responsabilité limitée "D'HOLZSTIFFCHEN AN DE KLENGE BUTTEK, S.à r.l.", avec siège social à L-7556 Mersch, 3, place Saint Michel, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 27 mai 1991, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 415 du 2 novembre 1991 dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant procès-verbal de la réunion des associés en date du 2 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 759 du 17 mai 2002, ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 36.967.

II.- Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000.-) est représenté par deux mille (2.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associées comme suit:

1) à Madame Georgette MINNEMEISTER, préqualifiée, mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales,	1.999
2) à Madame Elise GOERENS, préqualifiée, une part sociale,	<u>1</u>
Total: deux mille parts sociales,	2.000

III.- Madame Georgette MINNEMEISTER, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.999) parts sociales qu'elle détient de la Société à Madame Tina STEMPER, prénommée, qui accepte, moyennant le prix global de un euro (EUR 1.-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Ensuite, Madame Elise GOERENS, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, une (1) part sociale qu'elle détient de la Société à Madame Tina STEMPER, prénommée, qui accepte, moyennant le prix global de un euro (EUR 1.-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

V.- La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. La cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

La cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renonce à toute garantie de la part des cédantes.

En outre, les cédantes et la cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réelles de la présente transaction.

VI.- Ensuite, Madame Tina STEMPER, prénommée, représentant comme seule et unique associée l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux susdites cessions de parts sociales, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000.-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Ces deux mille (2.000) parts sociales sont entièrement souscrites et libérées par l'associée unique Madame Tina STEMPEL, commerçante, née à Luxembourg, le 24 septembre 1976, épouse de Monsieur Philippe Irthum, demeurant à L-7340 Heisdorf, 35A, rue de la Forêt Verte."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-7556 Mersch, 3, place Saint Michel à L-7240 Bereldange, 19, route de Luxembourg, et par conséquent de modifier la première phrase l'article 4 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Bereldange."

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la société en "NEI HOLZSTIFFCHEN S.à r.l." et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de NEI HOLZSTIFFCHEN S.à r.l."

Quatrième résolution

Madame Georgette MINNEMEISTER déclare démissionner avec effet immédiat en tant que gérante unique de la Société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérante unique jusqu'à ce jour lui est accordée.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de nommer comme nouvelle gérante unique de la Société avec effet à partir de ce jour, pour une durée indéterminée, Madame Tina STEMPEL, préqualifiée.

La Société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

VII.- Madame Tina STEMPEL, prénommée, agissant en sa qualité de gérante unique de la Société, déclare se tenir, au nom de la Société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment signifiées.

VIII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800.-) sont à charge de la Société qui s'y oblige.

IX.- Les comparantes élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elles connue aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Georgette MINNEMEISTER, Elise GOERENS, Tina STEMPEL, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47506. Reçu 12 € (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 décembre 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008157017/222/87.

(080186132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Conrad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 94.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008157336/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 décembre 2008, réf. DSO-CX00178. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080185925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.